

Plans d'études pour la passerelle

Préalable ou Complément au Master of Science en sciences du sport

option
enseignement

à l'adresse des étudiant-e-s ayant acquis les
90 ECTS des branches complémentaires
BCo-Sport60 et BCo-Sport+30

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022

1 Programme d'études de préalable ou du complément au Master en sciences du sport, option enseignement

L'objectif du programme de *Préalable au Master* (PreMSc) ou *Complément du Master* (ComMSc) est de permettre aux titulaires d'un Bachelor et ayant acquis les 90 crédits ECTS en sciences du sport correspondant aux 2 branches complémentaires de 60 ECTS (BCo-Sport60) et 30 ECTS (BCo-Sport+30) l'accès aux études de *MSc en sciences du sport, option enseignement* à l'Université de Fribourg. L'étudiant-e peut suivre ce programme avant de commencer le MSc (PreMSc) ou en parallèle au MSc (ComMSc). Dans ce dernier cas, il acquerra en priorité les crédits ECTS du Complément.

Ce programme de 20 crédits ECTS comporte 12 crédits ECTS de formation scientifique et 8 crédits ECTS de formation pratique-méthodologique. Le PreMSc peut être accompli parallèlement au programme additionnel en sport BCo-Sport+30.

Tous les étudiant-e-s du PreMSc/ComMSc doivent prendre contact avec le conseiller-ère aux études en sciences du sport, afin de s'assurer que le choix des branches pratique-méthodologique soit cohérent. Pour les candidat-e-s au *MSc en sciences du sport, option enseignement* ayant acquis une formation en sport dans une autre Haute Ecole, un programme personnel sera établi par la Faculté des sciences et de médecine.

1.1 Unités d'enseignement du PreMSc/ComMSc

[Version 2022, paquets de validation : PV-SSP.0000069 ou PV-SSP.0000068]

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Formation scientifique				
SSP.00702	Théorie de l'apprentissage et contrôle moteur I (séminaire)	SP	28	3
SSP.00712	Théorie des principes d'entraînement I (séminaire)	SP	28	3
SSP.00792	Méthodes quantitatives de recherche, cours de base	SA	28	3
SSP.00793	Introduction au travail scientifique (séminaire)	SA	28	3
Formation pratique – méthodologique				
Les unités d'enseignement sont à choisir dans le tableau de synthèse du plan d'études du <i>BSc en sciences du sport et de la motricité, option enseignement</i> , § 2.4.1				8
				20

1.2 Contenu des UE du PreMSc/ComMSc

1.2.1 Formation scientifique

- Le séminaire *Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* (SSP.00702) traite principalement de situations mettant en évidence les conduites-types des individus face à des tâches motrices nouvelles, comportant des facteurs influençant l'apprentissage moteur.
- Le séminaire *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00712) aborde les notions de bases des paramètres de la performance en vue d'une application générale dans l'entraînement personnalisé. Les *Méthodes quantitatives de recherche, cours de base* (SSP.00792) présente les différents outils et méthodes permettant de résumer / synthétiser des données et d'établir des liens entre des variables. Un accent tout particulier est mis sur les relations entre les différents types de variables et d'échelles, et les représentations graphiques, indices de tendance et indices de dispersion auxquelles elles renvoient. Le cours présente également les méthodes et indices permettant de mesurer la liaison entre deux variables.

- Le séminaire *Introduction au travail scientifique* (SSP.00793) a pour but de fournir à l'étudiant-e les connaissances et les outils nécessaires à la rédaction d'articles scientifiques et celles de travail.

1.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les cours avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse, l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque activité physique et sportive (cf. le Plan d'études du BSc en sciences du sport et de la motricité, option E) ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.

Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible dans le programme de cours (<http://www.unifr.ch/timetable>).

1.3 Examens de PreMSc/ComMSc et validation

Les études de ce PreMSc sont régies par le **Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science** de la Faculté des sciences et de médecine.

Le programme de PreMSc constitue un « paquet de validation » au sens de ce règlement. La validation des 20 crédits ECTS du paquet de validation doit être obtenue pour l'inscription définitive dans la filière d'études *MSc en sciences du sport, option enseignement*.

Le programme de ComMSc constitue un « paquet de validation » au sens de ce règlement. La validation des 20 crédits ECTS du paquet de validation doit être faite avant d'obtenir le *MSc en sciences du sport, option enseignement*.

1.4 Évaluation des unités d'enseignement

L'évaluation des cours, des séminaires et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques. Les modalités d'examen et la durée des épreuves sont fixées dans l'annexe au plan d'études *Modalités d'évaluation des UE des sciences du sport*.

L'admission aux épreuves de chaque unité est conditionnée par des critères fixés et remis aux étudiant-e-s au début du cours (voir les *Directives concernant la participation aux séminaires, workshops, et aux cours avec travaux pratiques*).

Les unités d'enseignement de la formation pratique - méthodologique font l'objet :

- d'épreuves pratiques portant sur des capacités motrices ou compétences sportives (une note partielle A sera attribuée) ;
- d'une épreuve écrite de 60 minutes portant sur la connaissance des outils d'analyse des habiletés motrices, des règlements ou des prescriptions de sécurité (une note partielle B sera attribuée).

La note finale est calculée selon la formule : $(4A + B)/5$

L'étudiant-e doit se présenter à toutes les épreuves d'évaluation (pratiques et théoriques) pour recevoir sa note finale. En cas d'absence non justifiée à l'une des épreuves d'évaluation, l'étudiant-e obtiendra la note finale de 1.

1.5 Conditions d'accès au PreMSc/ComMSc

L'accès aux études de *PreMSc en sciences du sport* à l'Université de Fribourg est accordé aux détenteurs ou détentrices d'un bachelor bidisciplinaire, comprenant la branche complémentaire en sciences du sport et de la motricité BCo-Sport60 et suivant ou ayant suivi le programme de la BCo-Sport+30. Ces deux branches complémentaires sont reconnues comme 2^e branche d'enseignement pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM).

L'accès aux études de *ComMSc en sciences du sport* à l'Université de Fribourg est accordé aux détenteurs ou détentrices d'un bachelor bidisciplinaire, comprenant la branche complémentaire en sciences du sport et de la motricité BCo-Sport60 et ayant suivi avec succès le programme de la BCo-Sport+30 en sport.